

L'Archevêque de Dijon

DÉCRET

ÉRECTION EN ASSOCIATION PUBLIQUE CLERICALE DE FIDÈLES DE LA FRATERNITE SITIO

Vu les canons 298 et 312 du Code de droit canonique,

Nous érigeons, par le présent décret, la Fraternité Sitio en Association publique cléricale de fidèles, au 6 rue de la Croix Molphey à Domois (21600).

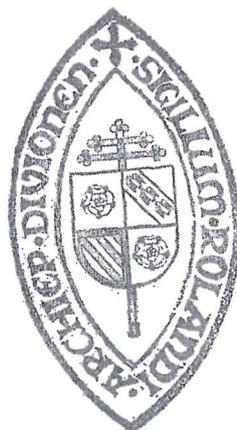
Les membres de l'association s'engagent à vivre leur ministère ordonné en étroite union avec le mystère de la passion du Christ, avec l'appui d'une vie communautaire.

Nous approuvons les statuts de cette Association annexés au présent décret (can. 314), qui entrera en vigueur le 14 Septembre 2013, fête de la Croix glorieuse.

Donné à Dijon, le 3 Septembre 2013

Par mandement

P. Marc Galen,
Chancelier



† Roland Minnerath